

Préavis N° 05-2025 du Comité de Direction

Réponse à la motion de Mme Marie-José Delacrétaz du 21 septembre 2023

Inventaire des terrains et bâtiments pour constructions scolaires

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Introduction

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 21 septembre 2023, Mme Marie-José Delacrétaz, déléguée du conseil communal de la commune de Lucens, a déposé une motion demandant une étude afin de répertorier de manière exhaustive tous les terrains ou bâtiments des communes membres de l'AISMLE susceptibles d'être utilisés pour la mise à disposition d'infrastructures scolaires supplémentaires dans les 10 ans à venir.

Les services techniques des communes de Lucens et Moudon ont tous deux répondu à la demande en transmettant à l'AISMLE des rapports complets sur les possibilités des terrains et bâtiments de leurs communes.

Inventaire

Les possibilités d'agrandissement des bâtiments scolaires existants ont été examinées ; les terrains en zone d'utilité publique ont été répertoriés et le potentiel de construction évalué, tant à Moudon qu'à Lucens, conformément aux documents annexés :

- *Commune de Moudon*
Parcelles et bâtiments pour des éventuelles constructions scolaires
- *Commune de Lucens*
Parcelles et bâtiments pour des éventuelles constructions scolaires

Prochaines étapes

- Constitution d'un nouveau groupe de travail au sein du Comité de direction, le GT planification développement
- Mise à jour de l'étude démographique
- Identification des besoins en classes et salles de gym, analyse des choix à retenir et priorisation des projets
- Planification financière

Conclusion

Le groupe de travail « planification développement » poursuivra désormais sa réflexion, en vue de présenter au Conseil intercommunal, avant la fin de la législature, un préavis exposant un plan d'intention relatif au programme de développement des bâtiments scolaires de l'AISMLE à l'horizon 2030, accompagné d'un plan d'investissements et d'une estimation de son impact sur le plafond d'endettement.

* * *

En conséquence, le Comité de Direction vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE

- dans sa séance du jeudi 22 mai 2025,
- vu le rapport du Comité de direction,

accepte

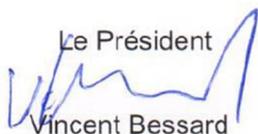
- le présent rapport du Comité de direction en réponse à la motion de Mme Delacrétaz

Rapport adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 7 avril 2025.

Référents CODIR: Roger Müller et Sébastien Jung

AISMLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Le Président

Vincent Bessard

La Secrétaire

Mireille Cudré-Mauroux

Annexes

- Inventaire terrains et bâtiments Moudon
- Inventaire terrains et bâtiments Lucens